

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 FEVRIER 2026**

Folio n°

Date de la convocation : 06/02/2026
Nombre de membre en exercice : 17
Nombre de membres consultatifs : 2

Nombre de membres présents : 4
Nombre de pouvoirs : /

Suite à l'absence de quorum en date du 5 février 2026, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel, s'est réuni de nouveau à l'Hôtel de Ville, le 10 février 2026 à 11h00.

sous la Présidence de Madame Marilou PADILLA RATELADE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Etaient présents 04 membres du Conseil d'Administration :

- Membres à voix décisionnelle :

Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Nicole BERTHON, Madame Patricia TILLET, Madame Genevieve BENEDETTO

Secrétaire de séance :

Madame Marine CARRICO

Numéro : DLAS20260210-002

Matière : 4.16 – Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique - Autres

Objet : FIXATION DES TARIFS DANS LE CADRE DE PRESTATIONS DU PERSONNEL DU CCAS

Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour l'année 2026 des personnels du CCAS dans le cadre des prestations auprès des partenaires extérieurs du CCAS d'Ussel,
Considérant une GVT (Glissement Vieillesse Technicité) moyenne de 2%,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide, d'approuver les tarifs ainsi qu'il suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	COUT HORAIRE 2026
Technique	Adjoint Technique Territorial	24,00 €
Administrative	Adjoint Administratif Territorial	24,00 €
Médico-sociale	Agent Social Territorial	24,00 €
Médico-sociale	Assistant Socio-Educatif Territorial	26,50 €

Fait en Mairie d'Ussel, le 11 février 2026.

Accusé de réception en préfecture
019-261927511-20260211-DLAS20260210-02-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026



Vice-Présidente du CCAS,
Conseiller Départemental
de la Corrèze,

Marilou PADILLA RATELADE.